

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la mairie de Mandelieu la Napoule

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision n°184/2003/AIML du 19 septembre 2003 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 1^{er} octobre 2003, s'est réunie le jeudi 13 novembre dans la salle du conseil de la mairie de Mandelieu la Napoule, pour émettre un avis sur le projet de restructuration du port de la Rague situé sur les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule sur Mer.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Xavier Pichou, administrateur en chef des affaires maritimes – Directeur départemental des affaires maritimes des Alpes-Maritimes	Membre de droit
	Jean-Pascal Girerd	Membre temporaire
	Armand Ferrand	Membre temporaire -
	Jean-Claude Hermann	Membre temporaire
	Franck Cimaz	Membre temporaire
	Bruno Deydier de Pierrefeu	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mes.	Catherine Delaporte	Adjoint du chef de service Maritime Département - autorité portuaire
	Corinne Albertelli	Adjointe au maire de Mandelieu La Napoule
	Josiane Durieux	Représentante des usagers des ports
	Fabienne Fregua	Mairie de Mandelieu La Napoule
MM.	Daniel Mansanti	Maire de Théoule sur Mer
	Rémy Alunni	Adjoint au maire de Mandelieu La Napoule
	Alain Alzieu	Directeur du port de la Rague et promoteur du projet
	Alex de Boom	Concessionnaire du port de la Rague, copromoteur du projet
	Jean-Phillipe Rondet	Expert Maritime – convoyeur
	Philippe Pissarelo	Service maritime DDE Alpes Maritimes
	Pierre Farnole	Ingénieur Conseil ERAMM
	Jean-Paul Merle	Mairie de Mandelieu La Napoule

Le président, après avoir remercié les représentants de l'autorité portuaire et les maires pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port de la Rague situé sur les communes de Mandelieu, la Napoule et Théoule sur Mer accueille dans un espace réduit toutes les activités de plaisance. La restructuration de ce port entre dans le cadre du développement de son activité par l'augmentation de la capacité d'accueil des navires de moyennes (10 à 20 mètres de longueur) et de grandes catégories (20 à 25 mètres).

L'avis de la grande commission nautique est sollicité sur les travaux de restructuration des installations portuaires de la Rague, comprenant, d'une part, des aménagements de l'avant-port comprenant un prolongement du musoir (qui a pour conséquence la modification du chenal d'accès au port avec une diminution de la largeur de la passe d'entrée de 70m à 50 m), un rehaussement du mur de digue et de la modification de la signalisation maritime, d'autre part le comblement partiel du petit bassin pour accroître la surface à terre du chantier naval.

2. PRESENTATION DU PROJET

Une visite sur site est faite en présence des membres de la commission, guidé par M. Alzieu, commandant du port. En séance, le projet est présenté aux différents participants par M. Alzieu.

SYNTHESE DES DEBATS

Les conditions de manoeuvrabilité de l'unité de 40 m dans l'entrée du port sont commentées. Si le cercle d'évitage dans l'avant port est considéré comme suffisant, il est toutefois suggéré de placer sur le quai un ou plusieurs bollards qui permettraient une assistance à la manoeuvre (point d'appui).

La police du plan d'eau sera assurée lors de ces manoeuvres par le commandement du port.

Une signalisation maritime complémentaire est prévue sur le musoir projeté. Il est demandé de profiter de ces travaux d'infrastructure pour remonter le feu d'approche tribord existant.

En conclusion des débats, le président de la commission félicite les intervenants de l'excellente qualité du dossier présenté et de la tenue des débats.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 13 novembre 2003 pour émettre un avis sur les travaux de restructuration des installations portuaires de la Rague, comprenant, d'une part, des aménagements de l'avant-port comprenant un prolongement du musoir (qui a pour conséquence la modification du chenal d'accès au port avec une diminution de la largeur de la passe d'entrée de 70m à 50 m), un rehaussement du mur de digue et de la modification de la signalisation maritime, d'autre part le comblement partiel du petit bassin pour accroître la surface à terre du chantier naval.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les réserves et recommandations suivantes :

- la mise en place de points fixes (bollard,...) sur le quai d'accueil projeté permettant une aide à la manœuvre lors de la présentation de l'unité de 40 m, en condition de mer défavorable ;
- la modification des feux de signalisation selon les recommandations du service maritime de la DDE et des suggestions apportées lors de cette grande commission nautique : rehaussement du feu vert actuel, création d'un feu d'entrée à l'extrémité du musoir projeté, suppression de la marque tribord passive située à proximité de la station service essence.

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Serge Allain

Xavier Pichou,

Jean-Pascal Girerd

Armand Ferrand

Jean-Claude Hermann

Franck Cimaz

Bruno Deydier de
Pierrefeu